

SCHÉMA DIRECTEUR DU NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES DU TERRITOIRE 2022 - 2026

Vienne
Condrieu
Agglomération

SIAPARTNERS

SEPTEMBRE 2022



Avant-propos

A travers ce schéma directeur du numérique, nous souhaitons constituer une feuille de route pluriannuelle portant sur les équipements numériques innovants au sein de la salle de classe des écoles publiques du territoire et les usages qui en découlent. Le schéma directeur s'articule entre le travail de fond sur le long terme de la mission numérique de Vienne Condrieu Agglomération et les nouveaux enjeux liés à la digitalisation des pratiques pédagogiques.

Ce schéma directeur entend favoriser l'innovation pédagogique numérique, développer la diversité des outils, ressources et objets d'apprentissage, améliorer les contextes d'exercice des missions d'enseignement et valoriser les bonnes pratiques et usages au sein de la communauté pédagogique du territoire.

Plus largement encore, ce projet politique repose sur des valeurs fortes pour notre territoire : lutter contre les inégalités éducatives et le décrochage scolaire, renforcer le lien entre parents et enseignants dans un parcours de coéducation et accentuer la cohérence éducative entre les partenaires locaux et les acteurs de l'éducation.

« Le numérique tend à modifier profondément notre relation au savoir et à la connaissance. Il interroge, sans aucun doute, les missions, la place et le rôle de l'institution scolaire. L'École ne peut, eu égard à sa mission de formation des futurs citoyens, ignorer ces évolutions. Elle doit en devenir actrice de plein droit pour accompagner les élèves et leur permettre, à terme, de s'insérer dans une société dont l'environnement technologique évolue de plus en plus rapidement. »

Extrait de la loi du 8 juillet 2013 sur la refondation de l'École.

Sommaire

.....	1
Glossaire	2
Introduction. Outils, ressources et services numériques : définitions et cadre légal	3
1. Le projet « Ecoles numériques » de Vienne Condrieu Agglomération	5
1.1. Environnement numérique actuel des écoles du territoire : constats et besoins	5
1.2. Expérimentations déjà menées sur le territoire	7
1.3. Apports du numérique pour les écoles de Vienne Condrieu Agglomération : l'innovation au cœur des futures orientations.....	7
1.4. Démarche de Vienne Condrieu Agglomération : une démarche coconstruite et centrée sur les utilisateurs finaux.....	8
2. Un Schéma Directeur du Numérique structuré autour de 3 programmes et de 8 orientations stratégiques	11
2.1. Un cadre d'analyse décliné en 6 axes interdépendants.....	11
2.2. Présentation des orientations stratégiques du schéma directeur du numérique	13
2.2.1. Schéma directeur du numérique de Vienne Condrieu Agglomération.....	13
2.2.2. Orientations stratégiques transverses : prérequis de connectivité réseau et de maintenance	14
2.2.3. Programme 1. Outils et ressources numériques	15
2.2.4. Programme 2. Mise en œuvre du projet ENT	18
2.2.5. Programme 3. Accompagnement, formation et communication	19
3. Déclinaison opérationnelle des programmes et orientations stratégiques	21
4. Evaluation du Schéma Directeur	26
5. Gouvernance	26
Remerciements	26
Annexe : Liste des écoles publiques du territoire de Vienne Condrieu	28

Glossaire

<i>B2i</i>	Brevet Informatique et Internet
<i>CANOPE</i>	Réseau de création et d'accompagnement pédagogique
<i>CPC</i>	Conseiller Pédagogique de Circonscription
<i>CPD</i>	Conseiller Pédagogique Départemental
<i>CRCN</i>	Cadre de Référence des Compétences Numériques
<i>DANE</i>	Délégation Académique au Numérique Educatif
<i>DNE</i>	Direction du Numérique pour l'Education
<i>EIM</i>	Equipement Individuel Mobile
<i>ENI</i>	Ecran Numérique Interactif
<i>ENT</i>	Espace Numérique de Travail
<i>ERUN</i>	Enseignant Référent pour les Usages Numériques
<i>GAR</i>	Gestionnaire d'Accès aux Ressources
<i>IEN</i>	Inspecteur/Inspectrice de l'Education Nationale
<i>MOOC</i>	"Massive Online Open Course" (ou "Formation en Ligne Ouverte à Tous" ou "Cours en Ligne Ouverts et Massifs")
<i>PIIA</i>	Programme d'Innovation en Intelligence Artificielle
<i>RASED</i>	Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
<i>RERS</i>	Repères Et Références Statistiques
<i>RGPD</i>	Règlement Général pour la Protection des Données
<i>RRUPN</i>	Référent pour les Ressources et Usages Pédagogiques du Numérique
<i>TED</i>	Troubles Envahissants du Développement
<i>TICE</i>	Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement
<i>TNI</i>	Tableau Numérique Interactif
<i>TSA</i>	Troubles du Spectre Autistique
<i>ULIS</i>	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
<i>VPI</i>	Vidéoprojecteur Interactif
<i>ZEP</i>	Zones d'Education Prioritaires

Introduction. Outils, ressources et services numériques : définitions et cadre légal

Dans le cadre du **Bulletin Officiel n°2 du 14 janvier 2021**, définissant un éclairage sur les conditions d'accès à l'Appel à Projet proposé par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, les outils, ressources et services numériques préconisés par le « socle numérique de base » sont définis de la manière suivante.

Volet équipements :

- **Les équipements dans la classe :**
 - Un vidéoprojecteur : Il permet de projeter les écrans à partir des équipements informatiques de l'école.
 - Le tableau numérique interactif (TNI), aussi appelé tableau blanc interactif (TBI) ou tableau pédagogique interactif (TPI), réunit sur un même support un tableau blanc et un vidéoprojecteur qui permet de projeter l'écran d'un ordinateur et d'agir dessus avec un stylet ou un doigt ;
 - Le vidéoprojecteur interactif (VPI) est un vidéoprojecteur associé à un système infrarouge capable de détecter la position d'un stylet ou d'un doigt selon la technique utilisée, sur n'importe quelle surface, la rendant ainsi interactive ;
 - L'écran tactile interactif (ETI) est une nouveauté qui se présente sous la forme d'une tablette géante fixée au mur. Il n'y a donc plus de vidéoprojecteur associé à l'écran.
 - Un poste de travail (PC) pour la classe : Dans chaque salle de classe, au moins un poste de travail, de préférence mobile, permet d'accéder à Internet, d'exploiter les ressources et les services en ligne. Il pilote les périphériques et les utilitaires ou services de la classe. Cet équipement doit être connectable au vidéoprojecteur.
- **Les équipements mobiles mutualisables pour chaque école :** il peut s'agir au choix :
 - De packs de tablettes tactiles : le pack de tablettes est composé de tablettes dotées d'une coque ou étui de protection et d'une malle de transport la plus légère possible ou avec des roulettes, synchronisation, recharge et protection contre le vol ;
 - De packs d'ordinateurs portables : la classe mobile comporte des ordinateurs portables : robustes, légers, dotés de périphériques multimédia (webcam, casque,

micro), mais aussi d'un meuble mobile : stockage, transport et recharge des ordinateurs.

– **Equipement de l'école :**

- Le bureau de direction est équipé d'un ensemble numérique, permettant l'accès et l'utilisation des applications en ligne du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS).
- La présence d'un scanner est indispensable (si cette fonction n'est pas présente sur le photocopieur).

Volet services et ressources numériques :

Les projets d'équipements doivent s'appuyer sur le Cadre de référence pour l'accès aux ressources pédagogiques *via* un équipement mobile – **CARMO** –, et le **référentiel Wi-Fi**. L'offre de service de base s'inscrit quant à elle dans la description des principales fonctions de l'ENT décrites au **Schéma Directeur des Espaces Numériques de Travail** - SDET V6.3. La mise à disposition de ressources numériques pourra garantir la protection des données à caractère personnel en prévoyant la connexion au **Gestionnaire d'Accès aux Ressources** - GAR des ressources choisies par le territoire et l'académie.

- **Espace Numérique de Travail (ENT) :** « *Un espace numérique de travail (ENT) désigne un ensemble intégré de services numériques choisis et mis à disposition de tous les acteurs de la communauté éducative d'une ou plusieurs écoles ou d'un ou plusieurs établissements scolaires dans un cadre de confiance défini par un schéma directeur des ENT et par ses annexes. Il constitue un point d'entrée unifié permettant à l'utilisateur d'accéder, selon son profil et son niveau d'habilitation, à ses services et contenus numériques. Il offre un lieu d'échange et de collaboration entre ses usagers, et avec d'autres communautés en relation avec l'école ou l'établissement.* »¹
- **Ressources numériques pédagogiques :** « *Une ressource numérique pour l'École peut être spécifiquement conçue pour les enseignants et les élèves à des fins d'enseignement ou d'apprentissage ou être une ressource par destination (dictionnaire numérique, livre numérique..., etc.). Elle comprend ainsi des contenus, des services et/ou des outils associés.* »²

1 SDET – Document principal – version 6.4, Juin 2021

2 Dossier « Acquérir des ressources numériques pour l'école », MENJS, Août 2021

1. Le projet « Ecoles numériques » de Vienne Condrieu Agglomération

1.1. Environnement numérique actuel des écoles du territoire : constats et besoins

Les différents travaux réalisés dans le cadre d'une première phase d'état des lieux ont permis de dessiner avec précision une **cartographie du périmètre de connectivité des réseaux Internet ainsi que de la dotation en équipements, outils et ressources numériques** actuellement déployés sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération. Un recensement minutieux des équipements commune par commune et le recueil des besoins de l'ensemble des utilisateurs finaux (directeurs d'établissement, corps enseignants et parents d'élèves) a permis de dresser un **premier « panorama numérique »** du territoire.

Concernant la connectivité et la qualité du réseau Internet dans les écoles, **les résultats sont très hétérogènes** et ce, notamment en lien avec des prérogatives légales et sanitaires. En effet, les préconisations de la Loi Abeille reposent sur l'interdiction d'un réseau Wi-Fi dans tout établissement accueillant des enfants de moins de 3 ans, de même que la limitation dans l'utilisation d'un réseau dans les écoles élémentaires. En conséquence, les réseaux Wi-Fi sont encore marginaux sur l'ensemble du territoire et très encadrés. Des **bornes Wi-Fi** ont été seulement installées au sein d'écoles expérimentant le déploiement de classes mobiles. On dénombre ainsi **7 écoles primaires / élémentaires équipées** sur l'ensemble du territoire : Chonas L'Ambellan, Les Haies, Loire-sur-Rhône, l'école Dolto de Pont-Evêque, Saint-Sorlin, Tupin et Semons et l'école Paul Bert de Vienne. Malgré un déploiement encore timide de réseaux Wi-Fi au sein des écoles, la totalité des classes équipées de VPI est raccordée à Internet. On estime cependant à **32%** le taux d'écoles disposant d'un **débit effectif supérieur à 2Mb/s**.

En lien avec les futurs équipements numériques à déployer sur l'ensemble du territoire, une réflexion profonde doit être initiée afin de permettre à l'ensemble des classes de disposer d'une connexion internet suffisamment fluide et continue pour diffuser des contenus audiovisuels grâce aux VPI ou encore pour permettre l'utilisation en simultané d'une dizaine (voire plus) de tablettes dans le cadre d'une classe mobile. Autre prérogative, ce réseau internet doit être sécurisé et filtré avec des solutions performantes et protectrices pour les enfants mais aussi suffisamment souples pour les enseignants. A la charge des communes, cette compétence doit donc permettre de répondre aux

besoins pédagogiques des enseignants sur les temps de classe mais également se conformer au cadre de la Loi Abeille.

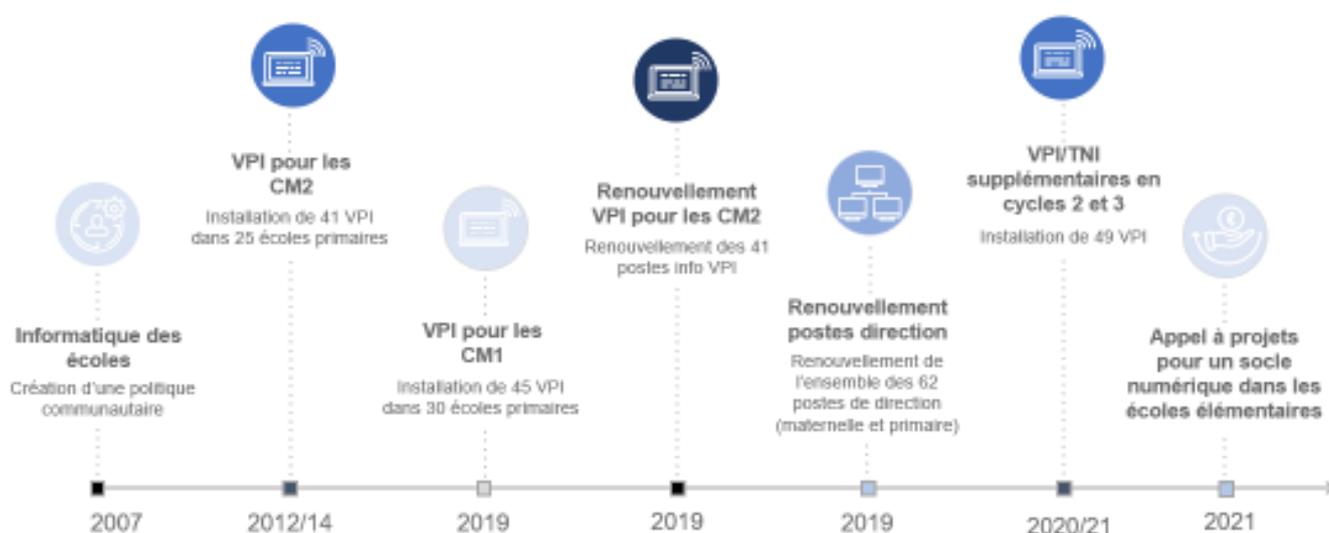
Parallèlement, les écoles de Vienne Condrieu Agglomération ont progressivement été dotées d'ordinateurs, de terminaux à la fois fixes et mobiles. Aujourd'hui, on dénombre un total de **844 terminaux** (PC portables et fixes sur l'ensemble des écoles), 769 dans les écoles élémentaires et 75 dans les écoles maternelles. Au sein des écoles du territoire, les **terminaux mobiles** ne représentent que **18%** de l'ensemble des terminaux mis à disposition. Ils sont majoritairement concentrés dans les **écoles élémentaires**, puisque **91%** des terminaux mobiles s'y trouvent. Les ordinateurs ont plusieurs fonctions au sein d'une même école : les terminaux installés en classe peuvent être directement reliés au VPI en élémentaire, ils peuvent également être mis à disposition en fond de classe ; les terminaux mobiles peuvent être centralisés au sein d'une classe mobile ; enfin, un poste est systématiquement mis à disposition des directeurs. Les ordinateurs reliés au VPI sont majoritairement fixes (**dans 86% des cas, un terminal fixe est relié au VPI**). En synthèse, la totalité des écoles du territoire a accès à un ordinateur, dans des proportions cependant très variables, allant de **3 à 40 terminaux** par école (selon le nombre d'élèves, de classes, la présence ou non de salle informatique ou de classes mobiles...). Cette politique dynamique d'équipement en matériel informatique des écoles élémentaires et maternelles, dans une moindre mesure, conduit à un taux d'équipement dans la moyenne nationale : **7 enfants par ordinateur** en moyenne en **élémentaire** et 41 pour les écoles maternelles.

Concernant les classes mobiles, même si elles restent de l'ordre de l'expérimentation, leur utilisation progresse. Au sein de Vienne Condrieu Agglomération, une classe mobile est à disposition des enseignants et de leurs élèves dans 10 écoles primaires (soit **1 école élémentaire sur 4**). Dans ces cas, la classe mobile est généralement composée de 8 à 17 ordinateurs ou tablettes. La visite de certaines écoles nous a éclairé sur l'écosystème « classe mobile » déployé en classe : il s'agit, à date, majoritairement d'ordinateurs portables, stockés dans un chariot à roulettes ou dans un coffre.

Les écoles élémentaires sont également toutes dotées de vidéoprojecteurs interactifs. Depuis 2012, des VPI ont progressivement été installés dans les classes de cycle 3 (CM1 et CM2). Cette dynamique s'est accentuée et accélérée et aujourd'hui **168 VPI** ont été installés en cycles 2 et 3, notamment en CM2, CM1 et plus récemment CE2. Cette dynamique se poursuit et l'objectif est d'atteindre 100% des classes d'élémentaire équipées pour la rentrée 2022.

En conclusion, le diagnostic numérique de l'ensemble des écoles publiques du territoire s'inscrit plus largement au sein d'une dynamique numérique nationale. En effet, la généralisation des VPI se substitue progressivement aux vidéoprojecteurs classiques mutualisés au sein d'une école ; la multiplication des ordinateurs portables et fixes dans la salle de classe correspond à l'éclatement des salles informatiques à l'œuvre depuis plusieurs années ; l'individualisation progressive des ressources numériques conduit au déploiement de classes mobiles en tablettes ou PC ; et enfin, le développement croissant des usages numériques dès la maternelle répond à des besoins pédagogiques ciblés en terme d'accompagnement et de suivi des apprentissages.

1.2. Expérimentations déjà menées sur le territoire



Engagée dans la promotion du numérique au service des apprentissages, **Vienne Condrieu Agglomération a bénéficié de l'Appel à Projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires**. Déployé à l'occasion du Plan de Relance (volet - continuité pédagogique) et dans le cadre du 4ème Programme d'investissements d'avenir (PIA4), cet appel à projets vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires (cycles 2 et 3) qui n'ont pas encore atteint le socle numérique de base. A cet effet, un référentiel (le Bulletin Officiel n° 2 du 14-1-2021) a été constitué à l'issue d'une consultation des acteurs de la communauté éducative. Inscrite dans une logique de transformation numérique de l'enseignement, cette démarche a pour objectif de réduire les inégalités scolaires et de lutter contre la fracture numérique en contribuant à la généralisation des outils et pratiques numériques en classe et en assurant de fait la

continuité pédagogique et administrative. En ce sens, l'Appel à projets soutient la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- L'équipement des écoles en termes de matériels et réseaux informatiques ;
- Les services et ressources numériques ;
- L'accompagnement à la prise en main de ces matériels, services et ressources numériques.

Dans le cadre de cet appel à projets, Vienne Condrieu Agglomération a ainsi pu bénéficier d'une subvention à hauteur de 261 000 €. Cette subvention sera principalement dédiée à la poursuite de la dynamique à l'œuvre depuis plusieurs années au sein des classes élémentaires de Vienne Condrieu Agglomération : l'installation de VPI dans l'ensemble des classes de cycles 2 et 3. Vienne Condrieu Agglomération s'engage également dans un projet de déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) unifié et centralisé à l'échelle du territoire.

1.3. Apports du numérique pour les écoles de Vienne Condrieu Agglomération : l'innovation au cœur des futures orientations

Cette mobilisation de Vienne Condrieu Agglomération s'inscrit donc dans une dynamique nationale et répond à un certain nombre d'enjeux pédagogiques. Le développement du numérique dans le cadre scolaire offre des outils en mesure de lutter contre le décrochage et l'échec scolaires mais aussi contre la fracture numérique qui se traduit par des inégalités à la fois géographiques et sociales. Plus précisément encore, le numérique éducatif semble favoriser l'émancipation de futurs citoyens éclairés en aidant les enfants, dès leur plus jeune âge, à évoluer dans un environnement numérique contemporain en maîtrisant les bénéfices mais aussi les risques du numérique. S'ouvrir sur le monde et développer son esprit critique et logique sont autant de compétences indispensables à l'accompagnement des enfants. Le numérique propose des leviers puissants d'assimilation des compétences de littératie et la maîtrise des fondamentaux (notamment en français et mathématiques). Le numérique est un outil de l'école inclusive : les moyens d'apprentissage s'adaptent à l'ensemble des enfants de la salle de classe. Désormais, certaines ressources facilitent les méthodes d'acquisition chez les enfants dyslexiques, en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement renforcé dans le cadre de leur parcours d'apprentissage. Grâce à ces outils numériques, la posture de l'élève se modifie et lui permet d'être davantage actif dans son apprentissage. Le temps de travail en autonomie des élèves devient également du temps disponible pour l'enseignant, qui peut ainsi s'en saisir pour intervenir sur d'autres missions.

Les enseignants bénéficient également de l'avènement des pratiques numériques dans le cadre scolaire. Les outils et ressources numériques déployés au sein de la classe redonnent à l'enseignant une place centrale et attractive dans l'animation des cours. En s'appuyant sur ces outils et des ressources audiovisuels par exemple, l'enseignant est plus à même de saisir l'attention et de faire participer les enfants. Ils lui permettent aussi de décloisonner sa classe et de fonctionner selon le mode d'ateliers de différenciation qui rendent possible un suivi des apprentissages plus personnalisé pour l'élève. En élémentaire, les outils numériques facilitent le fonctionnement en classes flexibles : la classe se retrouve divisée en petits groupes, ce qui crée la possibilité de faire travailler les élèves à rythme différent. Dans la préparation des séances, les outils et ressources numériques s'avèrent prédominants et aujourd'hui indispensables. Le numérique amplifie la mutualisation des ressources, pratiques et compétences au sein de la communauté éducative. Il renforce également l'implication des parents en leur donnant les moyens de suivre les apprentissages de leurs enfants et de communiquer simplement avec l'ensemble des acteurs éducatifs.

Enfin, la collectivité territoriale peut également bénéficier du numérique dans le cadre d'une amélioration du service public. En effet, les collectivités territoriales ont la compétence d'équiper les écoles en moyens modernes de gestion, d'organisation, d'information et de communication. Elles sont ainsi à même d'appréhender les enjeux d'innovation sociale liés au numérique : diversité, innovation et créativité. Vienne Condrieu Agglomération peut se saisir du numérique éducatif comme levier d'action face à l'urgence citoyenne et sociale de l'acculturation au numérique. Les équipements en outils et ressources numériques permettent d'entraîner une véritable transformation sociale par le numérique : en effet, ils sont en mesure d'agir favorablement sur les problématiques d'accessibilité, d'accompagnement personnalisé des parents et enfants, d'autonomie et de continuité pédagogique. C'est dans cette logique que Vienne Condrieu Agglomération souhaite inscrire son action et ainsi accroître la mobilisation des différents acteurs et garantir l'égalité d'accès aux ressources et apprentissages.

1.4. Démarche de Vienne Condrieu Agglomération : une démarche coconstruite et centrée sur les utilisateurs finaux

Afin d'harmoniser l'équipement sur l'ensemble des niveaux et de dépasser le cadre de l'appel à projets, Vienne Condrieu Agglomération s'est ainsi engagée dans l'élaboration d'un schéma directeur du numérique dans les écoles publiques du territoire. Ce plan du numérique a vocation à adresser « le numérique éducatif de demain », de la petite section au CM2. Cette réflexion s'articule autour de la

-
- Parallèlement, des visites d'écoles ont été réalisées afin de prendre compte des usages numériques dans les écoles ayant déjà expérimenté VPI et classes mobiles.
 - Enfin, une enquête a été adressée à l'ensemble des directeurs d'établissement et du corps enseignant des écoles du territoire. Une centaine d'enseignants, de la petite section au CM2, a répondu à cette enquête : soit 1 enseignant sur 3.

De plus, les parents d'élèves ont également été interrogés. Leur implication répond à plusieurs enjeux : répondre à une attente forte concernant la mise à disposition de nouveaux services pour la famille, renforcer l'implication des parents dans le cadre de la coéducation mais aussi satisfaire le besoin de communication et de compréhension du contexte scolaire. A ce titre, ils ont été impliqués au cours de cette première phase. Malheureusement, le manque de participants et le contexte sanitaire nous ont contraints d'annuler un atelier d'idéation spécifique aux parents délégués. Cependant, afin de recueillir cette parole particulière et instructive, nous avons fait le choix de collecter les ressentis, réticences et niveaux d'acculturation au numérique des parents délégués à travers la diffusion d'un questionnaire dédié. Ce questionnaire a permis de recenser l'avis d'une cinquantaine de parents délégués sur l'ensemble du territoire.

En conclusion, les utilisateurs finaux ont été durablement impliqués au cours de la première phase d'intervention et leurs avis et besoins ont constitué le fondement des futures orientations stratégiques du schéma directeur du numérique. En parallèle, il était nécessaire de construire ce schéma directeur en partenariat avec des acteurs de l'Education Nationale, directement impliqués au sein des comités projet et comités de pilotage. En effet, un outil technique n'a de valeur que s'il s'inscrit dans un véritable projet pédagogique. Le comité projet, équipe cœur de la mission, comptait notamment deux ERUN (Enseignants Référents aux Usages Numériques), de l'Isère et du Rhône. Leur présence a permis de faire d'un projet pédagogique le socle du schéma directeur mais aussi de remporter l'adhésion du corps enseignant et de garantir la validité des recommandations. De même, des référents de la DRANE et des différents académies et rectorats ont pris part aux comités de pilotage.

2. Un Schéma Directeur du Numérique structuré autour de 3 programmes et de 8 orientations stratégiques

2.1. Un cadre d'analyse décliné en 6 axes interdépendants

Sur la base des besoins recueillis au cours de la première phase, plusieurs orientations stratégiques ont été définies et ce, dans le cadre d'un cadre d'analyse en 6 axes.



Définir un cadre d'analyse a permis d'appréhender l'ensemble des enjeux articulés autour du numérique éducatif. En effet, définir un schéma directeur du numérique repose à la fois, sur la capacité technique de déployer un parc numérique et informatique ambitieux, sur la déclinaison et la mise en service de ces équipements sur la base de besoins recueillis, sur une maintenance adaptée mais aussi sur la formation et l'accompagnement à la prise en main des différents acteurs. En d'autres termes, qu'ils soient de l'ordre du prérequis, de l'équipement, du déploiement ou de la maintenance, les différents axes identifiés garantissent une cohérence sur l'ensemble des orientations du schéma directeur.

En premier lieu, il a été nécessaire de communiquer et rappeler le caractère indispensable d'une connectivité fluide, continue et sécurisée au sein de l'ensemble des écoles. Tout projet numérique doit s'aligner avec les contraintes techniques, bâtementaires et l'évolution des réseaux.

La question des équipements s'est bien évidemment située au cœur des échanges et constitue le socle de plusieurs orientations stratégiques. Cependant, elle doit être appréhendée à la lumière du choix des outils et ressources numériques qui démultiplient les usages et les apprentissages à partir de ces mêmes équipements. Il n'a pas été souhaité fournir uniquement une réponse matérielle aux besoins de la communauté éducative et aux enfants : la vision de schéma directeur s'est construite à partir des usages. Incorporer dès le cadre d'analyse les outils et ressources numériques à la réflexion, a permis de mettre en relation les équipements, les pratiques et les apprentissages.

Le choix des différents équipements a également été réalisé au regard des dispositions futures en termes de maintenance préventive, curative et évolutive. Tout équipement s'inscrit dans un cycle de vie spécifique. L'enjeu est double : s'inscrire résolument dans une démarche d'innovation pédagogique tout en conservant les équipements toujours en état de marche et en réduisant l'impact environnemental.

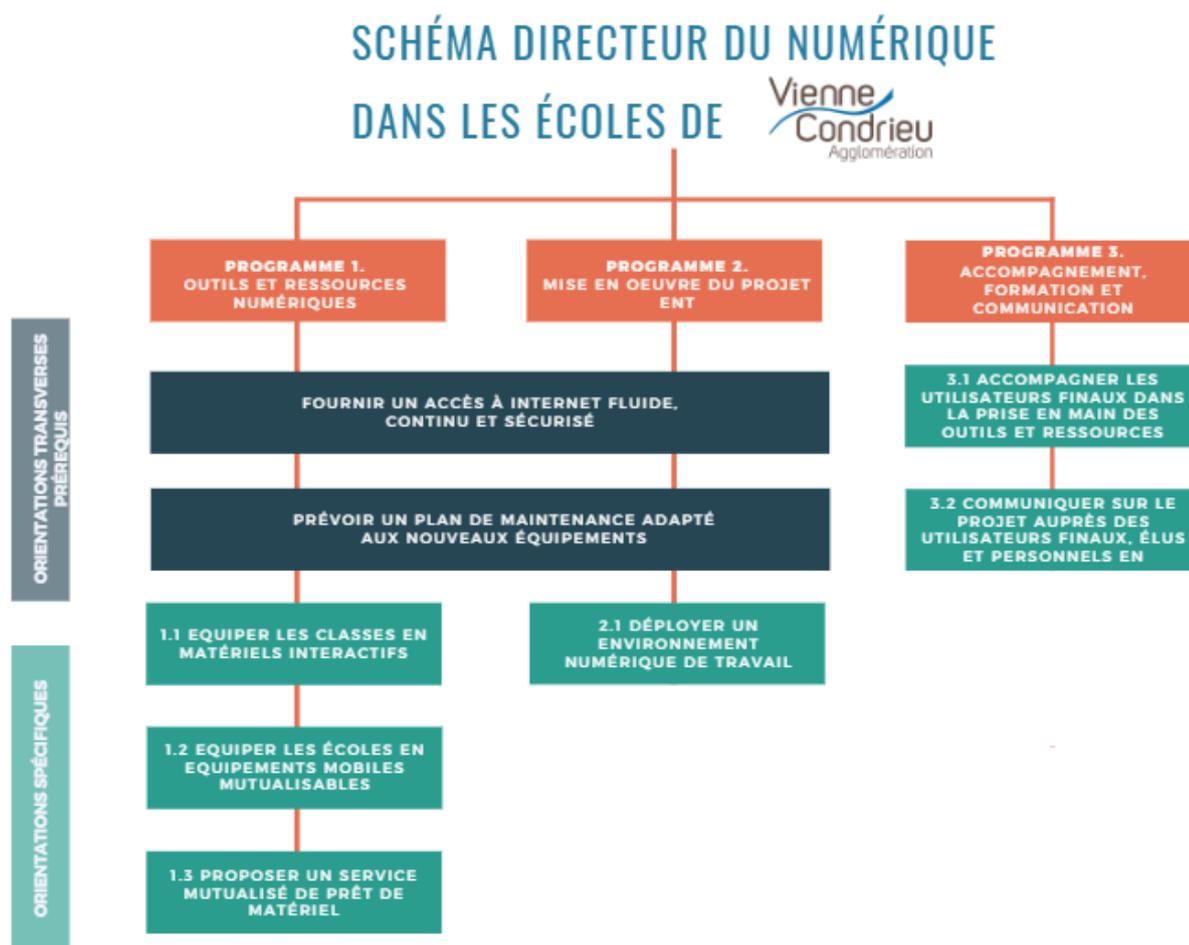
D'autre part, la définition d'un schéma directeur du numérique au sein des 60 écoles que compte Vienne Condrieu Agglomération nécessite une réflexion approfondie en matière de pilotage du déploiement des nouveaux équipements numériques. Les bénéfices d'apprentissage et l'équité ont constitué la pierre angulaire de la politique de déploiement.

Enfin, une politique d'équipement numérique ambitieuse ne peut être correctement et efficacement réalisée sans la prise en compte d'un besoin d'accompagnement et de formation dans la prise en main de ces mêmes équipements par les utilisateurs finaux. Afin de valoriser les usages et d'optimiser la plus-value pédagogique de tels équipements, ce projet s'inscrit dans une coopération étroite avec les représentants territoriaux de l'Education Nationale.

A la lecture des différentes orientations stratégiques et de leurs modalités de déploiement, vous retrouverez en filigrane ces axes qui ont structuré notre analyse dans la formalisation de ce schéma directeur du numérique.

2.2. Présentation des orientations stratégiques du schéma directeur du numérique

2.2.1. Schéma directeur du numérique de Vienne Condrieu Agglomération



Afin d’apporter une réponse ciblée aux différents besoins identifiés auprès de la communauté éducative, nous avons décliné notre schéma directeur selon **3 programmes** : outils et ressources numériques, mise en œuvre du projet ENT et accompagnement, formation et communication. Ces 3 programmes présentent **8 orientations stratégiques dont 2 transverses et 6 spécifiques**.

2.2.2. Orientations stratégiques transverses : prérequis de connectivité réseau et de maintenance

Comme évoqué précédemment, il a été décidé d'inclure dans le schéma directeur deux prérequis indispensables au déploiement des autres orientations stratégiques. Ces prérequis, d'ordre technique, répondent à des compétences transversales à plusieurs programmes.

- **Fournir un accès fluide, continu et sécurisé à Internet**

Afin de structurer un véritable réseau éducatif global, l'accès à Internet³ ne doit plus, à l'heure actuelle, limiter les usages du numérique sur les temps scolaire et périscolaire. Dans le cadre du Plan Très Haut Débit initié par Vienne Condrieu Agglomération dès 2015 et visant au déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire, les écoles du territoire disposent progressivement d'un accès fluide à Internet. L'utilisation des tablettes nécessitant une connexion stable, la possibilité de connexion en Wi-Fi est aujourd'hui un véritable enjeu pour une réelle intégration du numérique dans les pratiques pédagogiques des enseignants. La loi Abeille permet l'installation de bornes Wi-Fi dans les écoles, tant maternelles qu'élémentaires. L'usage du Wi-Fi y est autorisé uniquement lors des séquences pédagogiques le nécessitant. En dehors, les bornes Wi-Fi sont désactivées. Vienne Condrieu Agglomération déploie ce schéma directeur suivant le principe de sobriété dans les écoles.

Si le raccordement à internet reste une compétence communale, Vienne Condrieu Agglomération s'engage à accompagner les communes du territoire dans le déploiement des points d'accès nécessaires. Un travail de recensement des données bâtimentaires de chacune des écoles du territoire est menée conjointement avec les communes afin de s'assurer de la capacité des établissements scolaires à accueillir le nouveau parc informatique (installation *a minima* d'une borne wifi débrayable par classe équipée).

D'autre part, Vienne Condrieu Agglomération se conforme à tous les dispositifs de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Depuis mai 2018, un délégué à la protection des données (en anglais, Data Protection Officer, DPO) est chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen sur la protection des données (RGPD) au sein de la collectivité

³ Présentation du socle numérique de base pour le 1er degré – Volet équipement (Direction Numérique pour l'Éducation) :

« À titre indicatif, une étude liée aux usages pédagogiques menée par la Caisse des dépôts préconisait pour l'horizon 2020 :

- Petite école (3 classes) : 15 Mbits/s en réception, 15 Mbits/s en émission

- École moyenne (8 classes) : 35 Mbits/s en réception, 20 Mbits/s en émission

- Grande école (16 classes et plus) : 100 Mbits/s en réception, 45 Mbits/s en émission. »

s’agissant de l’ensemble des traitements comportant des données personnelles. Un référent DPO pour l’Éducation Nationale a également été nommé. Attentive à la protection des données scolaires des enfants (et de façon générale à l’ensemble des données saisies par la collectivité), Vienne Condrieu Agglomération veille à ce que les informations déposées sur ses espaces numériques soient protégées d’une utilisation par les grands fournisseurs de services web dits GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft). La souveraineté de la donnée est en effet un enjeu important dans le cadre du développement des usages du numérique.

- **Prévoir un plan de maintenance adapté au nouveau parc informatique**

« Une maintenance de qualité est indispensable pour le développement au quotidien des usages du numérique (confiance des enseignants dans la fiabilité, disponibilités des équipements, renforcement de l’investissement pédagogique). Elle peut prendre les formes suivantes : achat avec extension de garantie de 3 ans, contrat de maintenance avec une entreprise spécialisée, personnel municipal affecté à la maintenance, contrat de location/mise à disposition des équipements. »⁴

L’élargissement progressif du parc numérique et informatique de Vienne Condrieu Agglomération impose une maintenance régulière. Souhaitant une initiative respectueuse de l’environnement et reposant sur la sobriété numérique, Vienne Condrieu Agglomération s’engage à déployer une politique numérique durable et de qualité. A cet effet, la maintenance préventive, curative et évolutive sera assurée en parallèle d’une diffusion de bonnes pratiques au sein de la communauté éducative. Aussi, un comité de veille sera mis en place : cette instance aura vocation, chaque année, à réaliser un « mot manquant » portant sur les évolutions en termes d’obsolescence et d’innovations proposées sur le marché.

2.2.3. Programme 1. Outils et ressources numériques

Objectifs principaux : accélération de la différenciation des apprentissages, développement de nouveaux espaces d’apprentissage, élargissement des modalités d’accès à l’information et aux ressources pédagogiques, amélioration de l’évaluation et du suivi des apprentissages.

⁴ Source : Présentation du socle numérique de base pour le 1er degré – Volet équipement (Direction Numérique pour l’Éducation) : *« Une maintenance de qualité est indispensable pour le développement au quotidien des usages du numérique (confiance des enseignants dans la fiabilité, disponibilités des équipements, renforcement de l’investissement pédagogique). Elle peut prendre les formes suivantes : achat avec extension de garantie de 3 ans, contrat de maintenance avec une entreprise spécialisée, personnel municipal affecté à la maintenance, contrat de location/mise à disposition des équipements. »*

- **Equiper toutes les classes en matériels interactifs**

Vienne Condrieu Agglomération a entamé en 2012 une première campagne d'installation de Vidéo Projecteurs Interactifs (VPI) dans les classes de CM2. Cette dynamique s'est poursuivie au fil des années et ce sont la totalité des classes de CM2, CM1 et CE2 qui sont équipées. Vienne Condrieu Agglomération maintient la dynamique engagée ainsi que son investissement financier annuel pour l'installation de VPI dans toutes les classes des écoles élémentaires : l'objectif étant d'équiper 100% des classes élémentaires en VPI avant la fin de l'année 2022. Le déploiement des VPI s'entend en complémentarité d'autres outils (visualiseurs numériques par exemple) et en faveur d'objectifs de diversification des ressources et de pédagogie différenciée.

D'autre part, Vienne Condrieu Agglomération prend également en compte le questionnement spécifique de la communauté éducative réunie autour de l'école maternelle. Le positionnement de la collectivité se concentre autour d'une logique d'expérimentation et souhaite installer au sein d'écoles ambassadrices volontaires des Ecrans Numériques Interactifs (ENI). Ces dispositifs relèvent de technologie innovante et proposent des aménagements particulièrement pertinents en maternelle. Ces écrans mobiles qui s'apparentent à de grandes tablettes permettent de valoriser les usages pédagogiques à l'occasion d'ateliers de différenciation. En effet, la classe maternelle jouit généralement d'une plus grande flexibilité et d'espaces de travail multiples : cette organisation spatiale, liée aux ateliers de différenciation, scinde la classe en plusieurs espaces le plus souvent autour de 2 tableaux.

À noter que le matériel numérique ne remplace pas l'usage des tableaux blancs effaçables dans les classes.

Ces différents équipements interactifs répondent à plusieurs besoins identifiés auprès de la communauté éducative telles que la possibilité d'intégrer des supports audiovisuels pendant les séances, de projeter facilement et rapidement, de favoriser l'implication des élèves mais aussi de conserver une trace écrite du travail effectué en classe.

Par ailleurs, à l'heure actuelle, il est de moins en moins question de salle informatique mais de l'intégration du numérique au sein de la classe, une réflexion doit pouvoir être menée, si une salle informatique existe toujours au sein de l'école et son matériel, s'il n'est pas obsolète, sur sa redistribution dans les classes. Cela permettrait également de disposer de nouveaux espaces pédagogiques disponibles.

- **Equiper les écoles en équipements mobiles**

Afin de favoriser une dynamique expérimentale d'innovation éducative, Vienne Condrieu Agglomération affirme sa volonté de repenser les outils et pratiques permettant d'accompagner au mieux les enfants et le corps enseignant. A cet égard, des ensembles d'équipements mobiles mutualisables (EMM) composés de tablettes seront répartis au sein de certaines écoles pilotes du territoire.

Dans l'optique de réalisation des différents objectifs d'apprentissage définis par le cadre de références des compétences numériques, aussi appelé CRCN, les tablettes présentent de multiples avantages tels qu'une grande maniabilité, une ergonomie adaptée aux enfants, une prise en main intuitive qui ne présente pas d'obstacle technologique à l'occasion des évaluations Repère, ELAINE (Évaluation Longitudinale des Activités liées au Numérique Éducatif) ou TIMSS (Trends in Mathematics and Science Study) et un socle applicatif fourni qui démultiplie les possibilités d'action en classe (appareils photo, micros...).

Déployer des équipements mobiles permet principalement d'accéder à des ressources sur Internet en classe, d'organiser des séances d'apprentissage selon le modèle des ateliers de différenciation, de favoriser l'autonomie des élèves et de disposer par conséquent d'une vue d'ensemble du suivi des apprentissages par enfant. L'équipement progressif des classes en tablettes ne peut être accompli de manière pérenne qu'à condition de développer les pratiques de mutualisation au sein des établissements : en effet, équiper chaque classe d'un socle minimal de tablettes (entre 3 et 5 selon les cycles) doit pouvoir également encourager le prêt d'une classe à l'autre dans le cadre d'un projet pédagogique ou d'une sortie scolaire par exemple.

- **Proposer un service mutualisé de prêt de matériel dans le cadre de projets innovants**

Afin de répondre au mieux aux demandes des équipes éducatives, des kits robotiques ont été consolidés et proposés aux enseignants depuis plusieurs années. Désormais, afin d'étendre les pratiques, Vienne Condrieu Agglomération souhaite élargir cette initiative et développer un service mutualisé de prêt complet. Des valises pour une découverte ludo-éducative de la robotique, des lots de tablettes supplémentaires, un dispositif de webradio ou encore un kit de film d'animation compléteront bientôt l'inventaire. L'équipe de Vienne Condrieu Agglomération mène une veille pour faire évoluer le matériel au gré des nouveaux usages, en partenariat avec les représentants de la

communauté éducative (ERUN). Et sur appel à projets, certaines écoles pourraient disposer de matériel spécifique.

Ce dispositif de prêt de matériel permet à terme d'encourager la manipulation et la conception logique avec une démarche d'apprentissage par l'erreur, de favoriser l'engagement motivationnel, l'autonomie et l'inclusion de tous les élèves, d'initier une expérience directe de la programmation dès le plus jeune âge (et ainsi de répondre à des enjeux pédagogiques précis [CRCN]) et enfin de développer la créativité, la pensée logique et l'esprit critique des élèves.

2.2.4. Programme 2. Mise en œuvre du projet ENT

Objectifs principaux : élargissement des modalités d'accès à la documentation (supports pédagogiques, productions des élèves, documents administratifs, informations diverses, emplois du temps...) amélioration de la communication interprofessionnelle et parents-enseignants via une uniformisation des outils de messagerie, simplification de la préparation des séances en classe.

- **Déployer un Espace Numérique de Travail**

Vienne Condrieu Agglomération souhaite également s'engager dans le déploiement et la mise à disposition d'un Espace Numérique de Travail commun et unique à l'échelle du territoire. Cet ENT serait à la fois une fenêtre sur le temps de classe et un appui à la communication entre familles et enseignants. Il permet plus généralement aux enseignants de publier des contenus (textes, photos, vidéos, enregistrements sonores etc.), afin de :

- Valoriser les productions d'élèves,
- Proposer des prolongements, des compléments aux activités faites en classe (exemples : mise en ligne des expériences scientifiques faites en classe, quizz sur la leçon...),
- Proposer des outils d'entraînement (exemple : des groupes de travail sur l'apprentissage des fractions, des décimaux et de l'anglais),
- Témoigner des activités réalisées sur les temps de classe.

Attentive à la protection des données scolaires des enfants, Vienne Condrieu Agglomération veille à ce que le dépôt des informations sur cet espace numérique se fasse dans le cadre de confiance instauré par le Ministère de l'Éducation Nationale (Règlement Général Protection des Données, Référentiel Wifi, Schéma Directeur des ENT, Cadre de référence CARMO).

La plateforme sera opérationnelle pour la rentrée de septembre 2023. Afin d'en faciliter la prise en main au sein de la communauté éducative, plusieurs écoles pilotes bénéficieront dès le printemps 2023 d'un accès à la plateforme ENT. Outre les outils et fonctionnalités déjà connus des usagers, l'outil doit faciliter encore les échanges avec les familles. Il se veut être la porte d'entrée unique pour les parents vers de nouveaux services : une messagerie pour échanger avec les enseignants, un espace de stockage de documents et de ressources pédagogiques, la visualisation de l'agenda de l'élève...

Le déploiement du projet ENT entend proposer un suivi individualisé des apprentissages et favoriser la co-éducation, simplifier la communication avec les parents, favoriser les échanges au sein de la communauté éducative, permettre de stocker et partager de manière sécurisée la documentation pédagogique. Le lien entre l'école et les familles constitue un des objectifs de ce plan du numérique éducatif. Il est par conséquent essentiel de le maintenir et de le renforcer car une communauté éducative unie autour de l'enfant est le meilleur atout pour la réussite de ce dernier. A l'occasion du déploiement de l'ENT et afin de permettre à l'ensemble des parents de l'utiliser dès la rentrée, ces derniers pourront bénéficier d'un appui à la prise en main de l'outil. Le premier conseil d'école sera le garant du partage des bonnes pratiques.

Le déploiement du projet ENT sur le territoire, ne doit pas renforcer certaines inégalités sur le territoire. Un engagement sera pris pour que les familles en situation de « précarité numérique » puissent disposer de l'ensemble des informations disponibles depuis l'ENT. L'identification des besoins de ces familles sera remontée par les écoles.

2.2.5. Programme 3. Accompagnement, formation et communication

Objectifs principaux : approfondissement de l'accompagnement et de la formation des enseignants à la prise en main des outils pédagogiques disponibles, sensibilisation des utilisateurs finaux aux risques et bénéfices du numérique éducatif.

- **Accompagner les enseignants dans la prise en main des outils et ressources numériques**

En complément d'une appropriation technique, une formation aux usages est indispensable pour que les outils intègrent réellement et durablement les pratiques pédagogiques des enseignants. Une sensibilisation aux potentialités éducatives des outils ainsi qu'une initiation à leurs fonctionnalités

spécifiques sont des préalables pour guider les personnels éducatifs vers une utilisation aisée. Afin d'accompagner les enseignants vers une autonomie éducative, Vienne Condrieu Agglomération ainsi que l'Education Nationale s'engagent à maintenir les actions de formation et d'accompagnement aujourd'hui déployées par l'intermédiaire des ERUN. Les ERUN, présents au sein des 3 circonscriptions, continueront d'assurer un rôle de facilitateurs d'usages en intervenant directement auprès des enseignants dans leur classe. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des initiatives déjà mises en place à l'échelle du territoire mais s'élargira aux nouveaux équipements numériques présents en classe (ENI et tablettes par exemple).

De même, il s'agira de valoriser la documentation existante proposée par l'Education Nationale à travers les différentes publications des Banques Nationales de Ressources Numériques par exemple.

Cet accompagnement a pour ambitions de favoriser l'utilisation en classe d'outils numériques au service des apprentissages des enfants, d'assurer une continuité pédagogique à l'ensemble des enfants et ainsi de lutter contre la fracture numérique à l'échelle du territoire.

- **Communiquer sur le projet auprès des utilisateurs finaux, élus et personnels de l'EN**

Dans le cadre du schéma directeur au numérique dans les écoles du territoire, Vienne Condrieu Agglomération souhaite appuyer la nécessaire acculturation au numérique à travers diverses thématiques. Les idées reçues, la relation entre le développement durable et le numérique, la protection des données, le cyber harcèlement et respect de la vie privée sont autant de sujets qui doivent être abordés. Les questionnements des parents liés à l'utilisation d'outils numériques à l'école, les problématiques de surexposition aux écrans à la maison pour les plus jeunes et les conséquences en matière de santé publique, sont autant de préoccupations légitimes auxquelles Vienne Condrieu Agglomération souhaite pouvoir associer la communauté éducative dans son ensemble.

Cette sensibilisation auprès des citoyens, dont les enfants et leurs parents, sera complétée d'une communication globale sur l'ensemble du territoire au sujet de l'état d'avancement et des objectifs du schéma directeur.

3. Déclinaison opérationnelle des programmes et orientations stratégiques

Afin d'équiper à terme l'ensemble des écoles du territoire et de s'engager durablement dans une logique d'innovation à l'échelle du territoire, la définition d'une feuille de route pluriannuelle portant sur les équipements numériques innovants et les usages qui en découlent permettra de décliner la mise en service opérationnelle de ces différentes préconisations. Cette feuille de route tiendra compte des évolutions technologiques et du cadrage budgétaire.

Sur la base de ces différentes orientations stratégiques, plusieurs objectifs et moyens opérationnels associés ont été définis.

Afin de décliner d'un point de vue opérationnel les différentes orientations stratégiques, les critères d'évaluation suivants ont été définis :

- Exhaustivité de la réponse aux besoins pédagogiques
- Faisabilité technique
- Modération des coûts
- Ecart d'organisation par rapport à l'existant
- Modération de l'empreinte écologique
- Réduction de la fracture numérique

Ces critères ont été pondérés selon le niveau d'équipement retenu dans le cadre de notre schéma directeur.

1. Equiper toutes les classes élémentaires en vidéoprojecteurs interactifs (VPI) et certaines classes pilotes de maternelle en écrans numériques interactifs (ENI)

Afin de poursuivre l'orientation préalablement définie (80% des terminaux aujourd'hui déployés sont fixes) et de limiter la création d'un parc informatique mixte (qui occasionne des surcoûts et des problématiques de maintenance) mais également de valoriser le niveau d'acculturation au VPI des enseignants mais aussi de sécuriser l'approvisionnement avec une technologie accessible et fiable, il a été décidé de poursuivre l'équipement en VPI de l'ensemble des classes élémentaires du territoire. Ce programme d'action consistant à « équiper toutes les classes élémentaires en matériel interactif (écrans VPI) est en cours de déploiement en 2022. Ce programme est budgété, les équipements sont

commandés et l'action fait partie du financement obtenu du ministère de l'Education Nationale dans le cadre de l'appel à projet (Plan de relance) dont Vienne Condrieu Agglomération a été lauréate.

Cependant, dans une logique de renouvellement, qui devrait intervenir dès la rentrée 2024, le déploiement d'ENI au sein de classes élémentaires pourrait être envisagé.

Afin de s'inscrire dans une démarche innovante et expérimentale, il a été décidé d'installer au sein de classes ambassadrices de maternelle des ENI. Dans cette logique expérimentale il est envisagé d'équiper dans un premier temps 6 classes maternelles en ENI (équivalent ETI) en petite, moyenne et grande section. A l'issue de cette expérimentation au sein d'écoles pilotes, si le résultat est concluant en matière d'usages et de valeur pédagogique ajoutée, l'installation d'ENI sera élargie à l'ensemble des classes maternelles du territoire.

Cette dynamique aurait deux objectifs principaux : soutenir les projets pédagogiques numériques des enseignants en augmentant le champ des possibles en matière de manipulation et d'apprentissage mais aussi consolider des retours d'expériences qui permettront à terme d'envisager l'avenir de l'équipement numérique dans l'ensemble des écoles maternelles, primaires et élémentaires du territoire.

2. Equiper des écoles maternelles, élémentaires et primaires pilotes en tablettes tactiles

Au sein de certaines écoles ambassadrices, des tablettes pourraient être installées au sein de chaque classe. La mutualisation au sein de l'école permettrait de moduler le nombre de tablettes selon les besoins par classe et d'utiliser les tablettes à la fois dans le cadre d'ateliers de différenciation mais aussi en classe entière à l'occasion d'une sortie ou d'un projet pédagogique.

Cette décision répond à 3 objectifs : le calibrage d'indicateurs de déploiement fondés sur les usages, le partage de compétences et bonnes pratiques grâce à des écoles démonstratrices et l'accompagnement des enseignants dans la prise en main de nouveaux outils.

Cependant, dans une recherche de complémentarité entre la tablette et l'ordinateur, il a été décidé de revaloriser le rôle des postes de fond de classe (héritage pour plusieurs écoles du territoire des anciennes salles informatiques), notamment en cycle 3. Ces postes fixes seraient conservés et pourraient progressivement être remplacés par des ordinateurs portables.

Au sein de chaque école élémentaire, un lot de 5 tablettes sera installé dans chaque classe élémentaire. Dans une logique expérimentale, un lot de 3 tablettes sera installé dans chaque classe maternelle dans les écoles pilotes. L'objectif est de pouvoir disposer d'un socle minimal de tablettes

installé dans chaque école afin de s'assurer d'une équité entre les établissements (socle minimal de 15 tablettes). Ces tablettes seront accessorisées à *minima* avec une coque de protection et un casque audio. Un catalogue d'applications sera constitué à l'échelle de Vienne Condrieu Agglomération par les ERUN et partagé aux écoles pilotes.

Cette action « Equiper les écoles en équipements mobiles » (Kits de tablettes par classes ou par écoles) est une proposition nouvelle et novatrice pour notre territoire. Elle pourrait s'étaler sur 2023 à 2025, son déploiement pouvant être progressif en fonction de la maturité pédagogique dans chaque école.

3. Déployer un ENT pour l'ensemble des élèves d'élémentaire et de maternelle

Dans le cadre de l'Appel à Projets SNEE (Socle Numérique de base dans les Ecoles Élémentaires), cet ENT unique et commun à l'ensemble des écoles du territoire serait déployé pour la rentrée 2023. Ce portail unique permettra aux enfants, parents et enseignants de partager sur le suivi pédagogique de l'enfant à tout moment. Le choix de l'éditeur, repose sur un ensemble de critères tels que l'ergonomie, le mode d'administration, les outils d'organisation (messagerie, blog) et outils de travail (cahier de texte, cahier de liaison, outils pédagogiques spécifiques). La solution One est apparue comme celle répondant à l'ensemble des critères de choix. Afin de simplifier les démarches et de respecter les délais imposés par l'appel à projets SNEE, il a été décidé de passer par l'UGAP afin d'acquérir la solution « One » (éditeur : Open Digital Education, agréé par l'Education Nationale).

Le choix de la solution One est issue d'une volonté stricte de se conformer au SDET puis s'est affiné à la lumière du niveau de fonctionnalités et d'évolutivité proposé par Open Digital Education, pour les élémentaires et les maternelles.

Afin de s'assurer que la plateforme puisse être opérationnelle pour la rentrée de septembre 2023 (date d'utilisation effective des enfants et de leurs parents), plusieurs actions seront conduites :

- La contractualisation avec l'éditeur Open Digital Education ;
- La stabilisation du conventionnement entre Vienne Condrieu Agglomération et les Autorités éducatives ;
- Une information obligatoire en conseil d'école dès la rentrée 2022 ;
- La formation des enseignants à la prise en main de l'outil dès le printemps 2023.



4. Proposer un service de prêt mutualisé de kits robotiques et de kits audiovisuels

Afin de soutenir les initiatives pédagogiques individuelles mais aussi d'essaimer la possibilité d'utiliser de nouveaux outils d'apprentissage auprès de la communauté éducative, Vienne Condrieu Agglomération a souhaité renforcer sa flotte de kits robotiques. Cette dernière sera désormais élargie à une dizaine de kits.

D'autre part, de nouveaux kits audiovisuels tels que des kits film d'animation ou web radio seront mis à la disposition des enseignants. Ces kits composés d'une tablette ou d'un ordinateur portable et de micros, caméras ou visualiseurs, permettront aux enfants d'être à l'origine d'une production audiovisuelle dans le cadre scolaire.

Les conditions de prêt, règles d'utilisation et durée de prêt seront communiquées largement auprès des écoles.

Enfin, dans le cadre d'un appel à projet annuel, Vienne Condrieu Agglomération financerait de nouveaux équipements innovants.

5. Assurer un accompagnement spécifique à la prise en main des différents équipements numériques

En complément d'une appropriation technique, une formation aux usages est indispensable pour que les outils intègrent réellement et durablement les pratiques pédagogiques des enseignants. Il est également essentiel de renforcer les actions de formation et d'accompagnement aujourd'hui déployées dans les écoles du territoire par l'intermédiaire des ERUN.

Dans un premier temps, Vienne Condrieu Agglomération souhaite poursuivre son accompagnement, par le relai des ERUN et des agents territoriaux, à l'occasion de l'installation des équipements interactifs en classe. Néanmoins, le déploiement ambitieux de nouveaux équipements aura des incidences en matière de ressources humaines en vue de l'accompagnement nécessaire des enseignants et se doit d'être considéré.

Un travail est actuellement en cours du côté de l'Education Nationale afin de synchroniser les plans de déploiement des équipements numériques et les plans de formation associés.

Il est également envisagé de revaloriser la documentation existante proposée par l'Education Nationale à travers les différentes publications des Banques Nationales de Ressources Numériques par exemple.

6. Sensibiliser les enfants, parents, enseignants et plus largement encore les citoyens, aux thématiques liées au numérique à l'école

Ce schéma directeur fera l'objet d'une présentation en Bureau communautaire mi- septembre et délibéré au Conseil fin septembre.

Une première présentation publique du schéma directeur du numérique sera organisée par Vienne Condrieu Agglomération après la rentrée 2022. Ce temps d'échanges sera suivi de différents ateliers de sensibilisation aux enjeux du numérique (plusieurs thématiques pourront être adressées : la relation entre le développement durable et le numérique, la protection des données, le cyber harcèlement et respect de la vie privée, etc.).

Les problématiques de surexposition aux écrans à la maison pour les plus jeunes et les conséquences en matière de santé publique, sont autant de préoccupations légitimes auxquelles Vienne Condrieu Agglomération souhaite pouvoir associer la communauté éducative dans son ensemble.

4. Evaluation du Schéma Directeur

Afin de rendre compte du suivi du déploiement de ce schéma directeur, un bilan annuel est présenté aux cosignataires du plan. Ce bilan cherche à synthétiser des données à la fois quantitatives et qualitatives :

- Recensement en matière de prêts de matériel et d'usages pédagogiques ;
- Recensement des projets mobilisant le numérique dans les écoles maternelles, primaires et élémentaires ;
- Taux d'utilisation des outils disponibles en ligne ;
- Retours d'expérience de la communauté éducative ;
- Évaluation des forces et des faiblesses des différents dispositifs. Ces données doivent pouvoir alimenter les réflexions du comité de pilotage sur les orientations à donner au plan année après année.

5. Gouvernance

Composé de représentants de Vienne Condrieu Agglomération et de l'Education Nationale, le Comité de Pilotage visera à suivre et à évaluer le déploiement du plan numérique éducatif local. Chaque année, il conviendra de :

- Faire un bilan de l'environnement numérique déployé, maintenance comprise ;
- Faire un bilan ou une évaluation des projets menés ;
- Définir de manière précise les actions à conduire sur l'année, au regard des bilans réalisés, des avancées technologiques et des budgets alloués.

Remerciements

Vienne Condrieu Agglomération remercie l'ensemble des acteurs qui ont participé à l'élaboration du schéma directeur du numérique dans les écoles publiques du territoire :

- Les enseignants référents aux usages du numériques (ERUN) ;

-
- Les enseignants qui ont participé aux ateliers d'idéation ;
 - Les directeurs et enseignants qui ont répondu à l'enquête diffusée auprès de l'ensemble du corps enseignant ;
 - Les parents d'élèves qui ont également été interrogés ;
 - Les chefs d'établissement ;
 - Les Recteurs de Lyon et de Grenoble, les Inspecteurs de l'Education Nationale, les délégués académiques et régionaux au Numérique Educatif ainsi que les Conseillers pédagogiques départementaux au numérique éducatif, qui ont soutenu la démarche ;
 - Les membres du Comité de pilotage ;
 - Les représentants des communes, élus et directeurs de services, qui ont été associés à la démarche ;
 - La Direction des Services d'Information et Télécoms, et son chef de projet ;
 - Des remerciements spéciaux, à Capucine Charveriat et Manon Talmant du cabinet Sia Partners, qui ont accompagné Vienne Condrieu Agglomération dans la conduite du projet d'élaboration du schéma directeur du numérique dans les écoles.

Annexe : Liste des écoles publiques du territoire de Vienne Condrieu

Commune	Ecole
AMPUIS	Ecole maternelle d'Ampuis
AMPUIS	Ecole élémentaire d'Ampuis
CHASSE SUR RHÔNE	Ecole maternelle Le Château
CHASSE SUR RHÔNE	Ecole maternelle Les Barbières
CHASSE SUR RHÔNE	Ecole maternelle Les Georgelières
CHASSE SUR RHÔNE	Groupe scolaire Pierre Bouchard
CHONAS L'AMBALLAN	Ecole primaire Victoire Daubié
CHUZELLES	Ecole primaire de Chuzelles
CONDRIEU	Ecole maternelle de Condrieu
CONDRIEU	Ecole élémentaire de Condrieu
ECHALAS	Ecole primaire "La clef des savoirs"
ESTRABLIN	Ecole primaire Louise Michel
EYZIN PINET	Ecole élémentaire d'Eyzin Pinet
EYZIN PINET	Ecole maternelle d'Eyzin Pinet
JARDIN	Ecole maternelle Le Petit Prince
JARDIN	Ecole élémentaire Marc Lentillon
LES COTES D'AREY	Ecole élémentaire Claude et Henri Tournier
LES COTES D'AREY	Ecole maternelle Claude et Henri Tournier
LES HAIES	Ecole primaire Les Haies
LOIRE-SUR-RHONE	Ecole maternelle Drevet
LOIRE-SUR-RHONE	Ecole élémentaire Drevet
LONGES	Ecole primaire de Longes
LUZINAY	Ecole primaire Paul Germain
MEYSSIEZ	Ecole primaire de Meyssiez
MOIDIEU DÉTOURBE	Ecole maternelle Andéol Philippat
MOIDIEU DÉTOURBE	Ecole élémentaire Raymond Baradel
PONT EVÊQUE	Ecole élémentaire Françoise Dolto
PONT EVÊQUE	Ecole primaire Jacques-Yves Cousteau
PONT EVÊQUE	Ecole maternelle Les Genêts
REVENTIN VAUGRIS	Ecole primaire Paul Vincensini
SEPTEME	Ecole primaire Claudius Moussier
SERPAIZE	Ecole primaire des Acacias
SEYSSUEL	Ecole élémentaire de Seyssuel
SEYSSUEL	Ecole maternelle de Seyssuel
ST SORLIN DE VIENNE	Ecole primaire La Fournache
ST-CYR-SUR-LE-RHONE	Ecole primaire de St Cyr sur le Rhône
STE-COLOMBE	Ecole primaire de Sainte-Colombe
ST-ROMAIN-EN-GAL	Ecole primaire Les Ptits Romains
ST-ROMAIN-EN-GIER	Ecole primaire Louis Pingnon
TREVES	Ecole primaire de Trèves

TUPIN-ET-SEMONS	Ecole primaire de Tupin-et-Semons
VIENNE	Ecole maternelle Claude Bernard
VIENNE	Ecole maternelle Charlemagne
VIENNE	Ecole maternelle Ferdinand Buisson
VIENNE	Ecole élémentaire Jean Jaurès
VIENNE	Ecole maternelle Jean Marcel
VIENNE	Ecole élémentaire Jean Moulin
VIENNE	Ecole primaire Jean Rostand
VIENNE	Ecole primaire Lafayette
VIENNE	Ecole maternelle Les Célestes
VIENNE	Ecole maternelle de l'Isle
VIENNE	Ecole primaire Michel Servet
VIENNE	Ecole élémentaire Nicolas Chorier
VIENNE	Ecole primaire Paul Bert
VIENNE	Ecole élémentaire Pierre Et Marie Curie
VIENNE	Ecole maternelle Quai Pasteur
VIENNE	Ecole maternelle République
VIENNE	Ecole élémentaire République
VIENNE	Ecole élémentaire Table Ronde
VILLETTE DE VIENNE	Ecole primaire de Villette de Vienne